

**ARRETE N° 2020-100**

Portant représentation du Maire au sein  
de la commission consultative  
départementale de sécurité et  
d'accessibilité

**Le Maire de la commune de Châtelleraut,**

**VU** le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, de désigner un représentant de la commune de Châtelleraut en son sein,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : **Mme Béatrice ROUSSENQUE** est désignée pour représenter le Maire de la commune de Châtelleraut au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le 25 JUIN 2020

Le Maire

  
Jean-Pierre ABELIN

